

Le snesup

SNESUP-FSU

Congrès d'orientation

1^{er}, 2 et 3 avril 2015

Cité Descartes

Université Paris-Est Marne-la-Vallée

© Didier Chamma

Contribuer aux transformations sociales !

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux

Notre congrès d'orientation se tient presque deux ans après la promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Deux années jalonnées par la sortie ou la modification de nombreux textes en application de la loi (cadre national des formations, statuts des enseignants-chercheurs, CNU, COMUE, CNESER...), dans une ambiance de tensions et d'absence de dialogue social avec le ministère de plus en plus pesante. Dans le même temps, les orientations libérales du gouvernement se sont accentuées, enfonçant le pays dans la crise et les inégalités, à coups de mesures d'austérité et de réduction des dépenses publiques.

Le service public national d'ESR est attaqué de toutes parts : régionalisation, mise en place des COMUE, compétition incessante pour les postes et les financements, remises en cause du statut de fonctionnaire et de la régulation nationale, extension de la sélection, augmentation des droits d'inscription, suppression de formations estimées trop coûteuses, de laboratoires jugés trop peu productifs...

Notre situation d'intellectuels, d'universitaires, de chercheurs, de formateurs, de syndicalistes, nous confère une responsabilité spécifique dans la construction d'autres possibles, dans



l'essor de l'esprit critique, de la réflexion et de l'engagement collectifs, dans la lutte contre les renoncements et la souffrance au travail. Cette responsabilité touche à toutes les facettes de notre métier, à toutes les échelles du travail syndical ; elle doit nous rapprocher de nos collègues et les rapprocher des actions à construire ensemble.

Approfondir nos réflexions pour enrichir nos mandats, faire évoluer notre organisation et nos pratiques pour améliorer notre efficacité et notre audience, dans la perspective de contribuer aux transformations sociales majeures dont le pays a besoin, tels seront les fils directeurs de notre congrès d'orientation à quelques semaines d'échéances importantes (élections CNESER et CNU).

Ce « 16 pages » en est une première étape. Il comporte le rapport d'activité de la direction sortante et les motions d'orientation⁽¹⁾ des quatre courants de pensée de notre syndicat.

(1) Celles-ci ont été toutes soumises à la même contrainte de taille (décidée par la CA en décembre) exprimée en termes de nombre de signes dédiés au texte (9 000) auxquels s'ajoutent les signes (700) dédiés aux signatures.

Rassembler et donner un nouvel élan

Les signataires appellent les syndiqués du SNESUP à conforter, par le vote d'orientation AS, une vision progressiste du service public et du syndicalisme de transformation sociale, unitaire, à vocation majoritaire, au cœur de nos métiers et des enjeux scientifiques.

Austérité généralisée, chômage de masse, menaces sur la santé et les droits des travailleurs et des retraités, renoncement à la lutte contre la finance et à la réorientation de la politique européenne... les choix politiques libéraux pèsent sur la vie démocratique et le mouvement syndical en France et dans le reste du monde. Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), les dégradations s'accumulent et le pilotage par l'austérité (pénurie de postes et réductions budgétaires) est à l'œuvre.

Les analyses et propositions du SNESUP, son rôle local, national et international, sa place dans la FSU, l'articulation du syndicalisme et des enjeux de politique économique, sociale, environnementale et institutionnelle, demandent une réflexion et une participation accrues des syndiqués.

Une mise en cause multiforme et systématique du service public

Depuis une vingtaine d'années, l'emprise étendue du marché et de l'esprit managérial dans l'éducation et la recherche, la précarisation croissante de l'emploi scientifique, les tentatives de dépréciation des diplômes, fragilisent les missions universitaires d'élaboration de connaissances et de transmission de savoirs émancipateurs.



© Didier Chamma



© Didier Chamma

L'évolution du financement de la recherche du « collectif récurrent » vers « l'individuel sur projet » et l'individualisation croissante des carrières réduisent l'indépendance des universitaires et rendent la concurrence féroce, générant des replis individualistes et des cas de souffrance au travail nombreux.

Avec les COMUE, le gouvernement amplifie le démantèlement-remembrement de l'ESR, *a contrario* de coopérations librement choisies et mutuellement avantageuses : découplage recherche-formation, réduction des moyens des établissements membres, cursus appauvris, menaces sur l'emploi, mise en cause de la démocratie universitaire, subordination des choix scientifiques à des objectifs économiques immédiats, porosité public-privé ; l'appel à projets PIA2 officialise un ESR à plusieurs vitesses (SITE, IDEX...).

La dégradation des conditions de recrutement, de travail, de mobilité, de rémunération mine les règles communes... Les attaques contre les statuts sont la traduction individuelle du dépeçage institutionnel du service public.

Une logique liquidatrice menace la formation des enseignants (et les ESPE) avec le renforcement du pilotage rectoral, l'exclusion des personnels des processus de décision, l'utilisation des étudiants comme moyens d'enseignement, etc.

S'engager dans l'action collective

Nos collègues se mobilisent contre des attaques dont ils perçoivent les répercussions sur leur métier ! C'est la leçon à tirer des

grandes grèves de 2009 pour la défense du statut d'enseignant-chercheur et contre la réforme de la formation des enseignants, de la réaction massive à la menace de disparition de la qualification par le CNU en juin 2013 ou des actions menées en 2014 pour l'emploi et la remise en cause du Crédit impôt recherche (CIR).

Mais les mobilisations sont plus difficiles dès que le champ des questions abordées s'élargit (lutte contre le pacte Recherche, les lois LRU, ESR, les RCE, les COMUE...) : les difficultés à percevoir leurs conséquences, comme le défaut d'alternative à des choix politiques, présentés comme inévitables, freinent l'élan. Cela conduit parfois nos collègues à se détourner des organisations syndicales, à se désengager de l'action collective, à déléguer le travail de résistance et de solidarité à quelques syndiqués surchargés. La faible participation aux élections professionnelles de 2014 montre que les collègues ne se reconnaissent pas dans les institutions actuelles, qui sont censées les représenter. La réflexion du SNESUP doit s'intensifier dans la recherche de formes d'expression et d'action rendant davantage les collègues acteurs et décideurs.

Pour un syndicalisme unitaire et à vocation majoritaire, notre objectif doit être de rassembler, dans des actions revendicatives qui visent à la fois l'amélioration du quotidien dans chaque établissement et pour chacun, et des transformations globales de notre système d'enseignement supérieur et de recherche publics.

Rassembler, pour reconstruire un projet alternatif

Une cohérence nationale, organisationnelle et budgétaire, doit être assurée pour l'ensemble de l'enseignement post-bac avec un financement équitable entre les régions, les lieux et les types d'études : universités, IUT et ESPE ; écoles et instituts ; CPGE, STS. La réflexion amorcée au sein de la FSU doit se poursuivre et s'étendre dans les académies. Une remise en cause profonde du CIR est possible ! Elle permettra d'améliorer la situation budgétaire inacceptable de nos établissements et d'obtenir un plan pluriannuel de création d'emplois (avec créations effectives). Une conception ambitieuse de la démocratisation des études, fondée sur le refus de la sélection sociale, de l'augmentation des frais d'inscription et de la dégradation de la qualité des diplômes, est une exigence. L'objectif d'accueillir et faire réussir des publics plus nombreux implique des savoirs critiques, des formations et des modalités pédagogiques diversifiées ne se réduisant pas au « tout numérique ».

À l'opposé des logiques présidentialo-managériales, nous voulons une refonte démocratique et collégiale de l'ESR, des établissements et de leurs instances, la dissolution de l'ANR et du HCERES et l'abrogation des lois LRU et ESR et du pacte Recherche.

L'élection, au printemps 2015, d'un CNESER aux périmètres et missions redéfinis doit porter l'exigence d'une régulation nationale de la répartition des moyens et des postes, pour une cohérence de la carte des formations et des laboratoires de recherche.

La reconnaissance des métiers d'enseignant-chercheur et d'enseignant du supérieur suppose une lutte sans répit pour la défense des

statuts, la revalorisation des carrières, la réduction des services statutaires et contre la modulation de service. La lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme est essentielle.

Le pouvoir d'achat des salaires et pensions scandaleusement déclassés depuis une quinzaine d'années doit progresser. La protection sociale et l'accès aux soins doivent être défendus.

Le SNESUP doit porter des propositions pour les coopérations au sein du service public, les libertés et la vie démocratique, les garanties statutaires, la politique fiscale. Il doit défendre notre rôle d'intellectuel, sur les questions scientifiques et éthiques, sur les coopérations internationales et les valeurs de fraternité.

Notre objectif syndical est d'articuler luttes revendicatives et légitimité représentative sur la base de plates-formes cohérentes.

Développer un outil syndical à la hauteur des nécessités

Élargir notre audience, la syndicalisation et l'engagement dans la vie collective implique de renforcer le lien entre le local et le national, appelle à faire évoluer nos pratiques, notre presse et les services rendus, dans une éthique syndicale et universitaire exemplaire :

- un syndicat au plus près de nos collègues, à l'écoute de leurs expériences et de leurs propositions, dans une démarche d'élaboration collective de revendications et d'actions par le soutien aux initiatives et aux sections locales ;

- un syndicat plus accessible, utilisant des outils de communication mieux adaptés (publications électroniques, sites Web locaux,

réseaux sociaux...), attentif à l'articulation local-national, soucieux de la reconnaissance et de la valorisation du travail syndical (dans les sections et les instances, à l'aide des décharges syndicales) ;

- une réflexion sur la structuration des instances syndicales : localement, en lien avec les fusions d'établissements, la lutte contre les COMUE... ; nationalement, en vue d'une amélioration de leur fonctionnement démocratique et de leur efficacité, dans une perspective d'évolution éventuelle de nos statuts. Dans l'immédiat, nous travaillerons au renforcement du collectif « Retraités » et à la création des secteurs « Jeunes collègues, nouveaux recrutés » et « Parité femmes-hommes » ;

- un investissement encore plus important du SNESUP dans la FSU, pour développer des actions et des perspectives communes, pour réduire l'émission des syndicats de l'ESR, dans le pluralisme des approches des métiers ;

- un syndicalisme œuvrant à la convergence avec les organisations qui partagent nos valeurs.

Rendre ces changements possibles et visibles suppose aussi de veiller dès maintenant, dans un travail collectif et transparent d'élaboration, au renouvellement des instances et à la prise de responsabilité de nouveaux syndiqués.

Rejoignez cet appel pour donner, au sein du SNESUP, plus de poids à vos convictions. ●

PREMIERS SIGNATAIRES

S. Alava, F. Albertini, B. Amiri, T. Astruc, P. Aubry, G. Barakat, L. Benoît, N. Bernard, J. Biston, S. Bonnery, P. Boutan, F. Brunel, D. Chamma, M. Champesme, P. Chantelot, S. Chapoulie, M. Cottrell, J. Deauvieu, M. Delepouve, C. Deville, C. Duprat, J. Fabbri, A.-V. Fabre, D. Faudot, N. Fiori-Duharcourt, A. Freitas, M. Gabert, J.-C. Garric, O. Gebuhrer, B. Gerbier, M. Gest, M. Grosmann, J.-P. Guelfucci, F. Guilbaud, M. Hérin, C. Hoffmann, A. Jaafari, M. Jouini, A. Joulain, C. Kahane, X. Lambert, F. Laorden, G. Lauton, M. Lauton, A. Mesliand, P. Meyrueis, M. Naït Abdelaziz, M. Neveu, E. Nigues, A. Pagano, S. Pittia, A. Portron, S. Pugnaud, A. Roger y Pascual, P. Rousseau, B. Roux, A. Rouyer, A. Saboni, M.-J. Sauret, J.-P. Sceaux, P. Sindzingre, S. Tassel, C. Terreau, F. Tétard, P. Thorez, G. Tollet, B. Truchet, S. Wozniak, M. Zidi

Liste complète des signataires :

<http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=7196&ptid=5&cid=3796>



© Didier Chamma

Pour un syndicalisme offensif

En raison des contraintes éditoriales qui nous ont été imposées, nous présentons ici une version abrégée de notre motion. La version intégrale soutenue par les signataires présentés ci-dessous sera consultable sur le site du SNESUP et dès à présent sur le site www.ecoleemancipee.org, rubrique Syndicats nationaux/SNESUP/Congrès

Le SNESUP est à la croisée des chemins. Face aux attaques sans précédent auxquelles les politiques néolibérales soumettent l'enseignement supérieur et la recherche, nous avons besoin de construire un projet alternatif pour l'Université du XXI^e siècle. Le SNESUP doit redevenir le laboratoire d'idées qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, en associant largement tous les camarades et, au-delà, tous les membres de nos communautés universitaires. Cela suppose qu'il s'oriente encore plus clairement vers le syndicalisme de lutte pour promouvoir la transformation sociale dont il est porteur. Les analyses et orientations qui suivent entendent éclairer nos adhérents sur les changements que proposent les militants ÉÉ-PSO.

[...]

La restructuration de la recherche selon une logique de projets et de fusions, l'inflation des indicateurs de performance, la multiplication des contraintes bureaucratiques et financières redoublées par l'austérité, les RCE, les

attaques contre les instances et les conseils, engendrent concurrence, autoritarisme et régression démocratique à tout niveau. Ainsi (re) naît un système féodal de « petits chefs », croît la précarité et l'arbitraire, avec pour conséquences l'implosion des équipes, l'augmentation massive des conflits interpersonnels, la souffrance au travail pour l'ensemble des personnels et, finalement, la perte du sens du métier. La tradition collégiale et démocratique de désignation des équipes de direction est vidée de sa substance par les contraintes technocratiques. La plupart des présidents se font les complices de la liquidation des principes du service public, en invoquant une absence d'alternative.

[...]

Les difficultés créées par le transfert de la masse salariale aux établissements servent de prétexte à une nouvelle campagne pour la modulation des services, la sélection des étudiants et l'augmentation des droits d'inscription. Or l'accès aux études supérieures



© Didier Chamma

est un droit inaliénable et non négociable, alors que la sélection, même rebaptisée orientation, est un facteur de reproduction sociale. La question de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est inséparable de celle des moyens que la société doit y consacrer.

Pour ÉÉ-PSO, nos statuts de fonctionnaires d'État doivent être plus que jamais garantis et renforcés. Ils nous assurent un cadre de travail collectif, des équipes pédagogiques et de recherche soudées capables d'assurer la permanence nécessaire à des recherches libres et à des formations novatrices. Ils s'opposent à une « gouvernance » et un « management » producteurs d'individualisation, d'autoritarisme, d'austérité salariale, de détérioration des conditions de travail, de harcèlement moral, voire sexuel.

[...]

Nous devons renforcer notre combat contre toutes les formes de précarité et lever la méfiance à l'égard d'organisations syndicales perçues à tort comme ne défendant que les fonctionnaires. Négliger la défense des précaires serait abdiquer face aux attaques sur les statuts que lancent les « nouveaux managers » de la fonction publique. Le SNESUP doit préciser ses revendications : limitation du



© Didier Chamma

recours aux contrats et vacations, cadrage national des conditions d'emploi et de travail (horaires, rémunérations, contrats, etc.). La loi Sauvadet, justement rejetée par notre syndicat, doit être remplacée par un plan d'intégration des agents contractuels dans la fonction publique.

La loi dite « de refondation de l'École » et la réforme de la Formation des Enseignants (FDE) se sont traduites par la reprise en main de l'Éducation nationale qui pèse sur le contenu des formations, déléguant la responsabilité de la mise en œuvre aux établissements mais sans leur en donner les moyens effectifs, au nom de leur « autonomie ». Les personnels des ESPE, pris entre deux feux (étudiants et stagiaires mécontents ; directions raisonnant « à la calculatrice »), sont amers et désabusés. Minoritaires par principe dans les conseils d'école, absents des conseils d'orientation scientifique et pédagogique, la loi leur a ôté toute possibilité de peser sur les décisions. La question de la FDE doit être repensée par la FSU, et le SNESUP doit poursuivre et amplifier la réflexion fédérale, sans craindre de provoquer de vifs débats. Il faut reposer la question du niveau de recrutement et de son adéquation avec la perspective d'une véritable formation professionnelle des enseignants.

Sur tous ces sujets, et bien d'autres encore, le SNESUP doit prendre des positionnements clairs et combatifs en mettant fin notamment aux tergiversations sur la question de l'évaluation récurrente des enseignants-chercheurs. Pour ÉÉ-PSO, qui porte dans les instances nationales et met en œuvre dans les sections locales la conception d'un syndicalisme de lutte au service des personnels, l'argument de la vocation majoritaire du SNESUP ne doit pas conduire à écorner les principes et valeurs qui fondent un syndicalisme de transformation sociale. Localement comme nationalement, les logiques strictement électoralistes risquent de détourner davantage de notre syndicat les collègues qui ressentent comme une trahison les décalages entre les discours et les actes. Les résultats des élections professionnelles de décembre dernier constituent, de ce point de vue, un signal qu'il ne faut pas mésestimer. À l'opposé de la conception gestionnaire du « dialogue social » portée par les réformes récentes du droit syndical, la représentativité des syndicats ne s'apprécie pas seulement à l'aune de leurs résultats électoraux, mais d'abord à leur capacité de mobilisation sur le terrain, à la justesse de leurs analyses et revendications et à la confiance que leur accordent les personnels.



© Didier Chamma

Concernant l'organisation interne du SNESUP, et la démocratie interne, des progrès restent aussi à réaliser tant dans les instances de direction que dans les rapports de celle-ci avec les sections. Nous devons continuer d'améliorer l'aide aux militants et la communication. Notre syndicat doit fédérer toutes les bonnes volontés militantes, diversifier ses modalités de communication avec les syndiqués et clarifier ses analyses et positions. Il

faut améliorer la mise à disposition de documents synthétiques et d'outils de formation pour nos adhérents, trop souvent découragés par l'ampleur des connaissances à acquérir. Plus que jamais, notre syndicat a besoin de trouver un nouveau souffle, une organisation plus efficace, une cohérence et une audace politiques renouvelées, que ne lui donne pas l'actuelle majorité. Osez un syndicalisme de combat ! Soutenez et votez ÉÉ-PSO ! ●

PREMIERS SIGNATAIRES

F. Alazard (Tours) ; M. Amblard (Lorraine) ; O. Anza-Hafsa (Nîmes) ; P.-H. Ardonceau (Pau) ; P. Attigui (Lyon 2) ; A.-V. Auzet (Strasbourg) ; C. Banliat (Lyon 3) ; J.-B. Bardet (Rouen) ; L. Bellingheri (Lille 1) ; H. Benoist (Toulouse 3) ; P.-E. Berche (Rouen) ; P. Boldini (Paris 4) ; C. Bornais (Lille 1) ; A. Boulayoune (Lorraine) ; I. Bruno (Lille 2) ; J.-M. Canu (Rouen) ; M. Carpentier (Paris 6) ; V. Charbonnier (Lyon 2) ; H. Charvin (Rouen) ; S. Chauvin (Paris 10) ; C. Cibert (UVSQ) ; V. Compan (Nîmes) ; F. Coulouma (Paris 10) ; S. Czajkowski (Bordeaux) ; C. Danthony (ENS Lyon) ; M. David (Nantes) ; A. Decoene (Paris-Sud) ; C. Derycke (Lille 1) ; L. Dreyfuss (Montpellier 3) ; F. Eloire (Lille 1) ; P. Enclos (Lille 2) ; J. Fretel (Paris 1) ; I. Garcin-Marrou (IEP Lyon) ; W. Gasparini (Strasbourg) ; L. Glangetas (Rouen) ; J.-L. Godet (Angers) ; N. Gregori (Lorraine) ; O. Guibé (Rouen) ; O. Gun (Reims) ; M. Gutnic (Strasbourg) ; J. Haiech (Strasbourg) ; H. Harari-Kermadec (ENS Cachan) ; S. Hatchuel (Le Havre) ; M.-L. Honeste (Rennes 2) ; F. Horn (Lille 3) ; S. Humbert-Mougin (Tours) ; P. Hus (ULCO) ; F. Jedlicki (Le Havre) ; É. Julien (IEP Lille) ; R. Keucheyan (Paris 4) ; I. Krzywkowski (Grenoble 3) ; T. Labica (Paris 10) ; J.-M. Lachaud (Paris 1) ; J.-L. Le Goff (Rouen) ; M. Lebreton (Aix-Marseille) ; N. Lebrun (Lille 1) ; F. Leconte (Rouen) ; P. Légié (Picardie) ; R. Litwak (Lille 1) ; L. Macaire (Lille 1) ; P. Maillard (Strasbourg) ; M. Maleval (Lorraine) ; J. Malifaud (Paris 7) ; J.-P. Mandallena (Nîmes) ; M. Mangeot (Chambéry) ; M. Mante-Dunat (Lille 1) ; F. Manzano (Lyon 3) ; M.-L. Martinez (Rouen) ; H. Michel (Strasbourg) ; M. Michlin (Paris 4) ; É. Mignot (Paris 5) ; R. Morder (UVSQ) ; P. Nabonnand (Lorraine) ; C. Nativel (UPEC) ; A. Nef (Paris 1) ; O. Neveux (Lyon 2) ; M. Nieddu (Reims) ; K. Novakova (Strasbourg) ; C. Pébarthe (Bordeaux 3) ; R. Pfefferkorn Por (Lorraine) ; T. Poullaouec (Nantes) ; L. Quattrocelli (Strasbourg) ; C. Rabot (Paris 10) ; V. Rauline (Paris 10) ; M. Rebuschi (Lorraine) ; E. Rio (Paris 11) ; L. Ripart (Chambéry) ; J. Rivoire (Paris 13) ; C. Samary (Paris 9) ; P. Selosse (Lyon 2) ; D. Sidobre (Toulouse 3) ; C. Suquet (Lille 1) ; M.-A. de Suremain (UPEC) ; N. Thiéry (Lorraine) ; F. Toupin (Tours) ; J. Tranmer (Lorraine) ; G. Ubbiali (Bourgogne) ; É. Valentin (UPJV) ; C. Voilliot (Paris 10) ; M.-J. Voisin (Paris 7) ; C. Vuylstekker (Lille 1) ; F. Willmann (Lorraine)

L'Université capitaliste n'est pas « sauvable » : luttons pour l'Université de l'émancipation !

Le pouvoir multiplie les régressions : ANI, retraites, « pacte de responsabilité », projet de loi Macron... Dans l'ESR, les textes d'application de la LRU2 en ont aggravé la portée (« cadre national des formations », accréditation des établissements, décret statutaire EC, COMUE...) en parachevant le programme de la LRU1, dans l'optique d'un « marché européen de la connaissance ». Il en résulte une dégradation sans précédent des conditions de travail et d'études : services restructurés, postes gelés ou supprimés, statuts contournés, précarité croissante ; maquettes d'enseignements modifiées, filières supprimées, cours mutualisés ou dématérialisés, sélection ou classes surchargées... Ce gouvernement programme bien une Université soumise aux intérêts capitalistes (discours et actes d'allégeance au MEDEF) et aux pouvoirs politiques locaux et autres lobbies (choix de la CPU pour interlocutrice privilégiée...). **À l'opposé d'un syndicalisme d'adaptation au capitalisme, il faut défendre les revendications portées par les luttes des dernières années dans l'ESR, en particulier celles de 2009, et les dépasser pour remettre en cause la totalité marchande et prendre le contrôle de tous les aspects de nos vies.**

COMBATTRE LA LRU (1 ET 2) ET NON L'AMÉNAGER

La loi Fioraso, en cohérence avec l'Europe capitaliste, approfondit le processus de territorialisation et de marchandisation à l'œuvre dans l'ESR comme ailleurs. Nous devons continuer à la combattre et en revendiquer l'abrogation, avec celle de la LRU1 et son « autonomie » budgétaire (RCE).

Éradiquer la précarité et la logique d'individualisation et de dépossession du travail

La précarité est devenue une pièce maîtresse de la nouvelle Université capitaliste, et doit donc être une priorité pour le SNE-SUP. Il faut revendiquer la suppression de l'ANR, pour le retour à un financement pérenne de la recherche à la hauteur des besoins, s'opposer à toutes les formes de privatisation (services d'entretien, d'imprimerie, etc.). Se battre contre la précarité implique un soutien sans faille aux luttes des



© Didier Chamma

personnels précaires (y compris par les recours juridiques contre les « fausses » vacations, contrats « adaptés », non-renouvellements...) et la revendication de leur titularisation sans condition de concours ni de nationalité. Éradiquer la précarité, c'est contribuer à stopper l'offensive gouvernementale contre les statuts.

Les pratiques managériales, l'individualisation, les impératifs de « productivité », dégradent les conditions de travail des personnels, allant jusqu'à atteindre leur santé morale et physique. Les combattre implique de :

- recentrer l'action syndicale sur la défense collective et l'amélioration pour toutes et tous, des garanties qui limitent la concurrence entre les personnels et leur permettent de travailler en s'organisant eux/elles-mêmes ;
- s'opposer à toute évaluation ou « suivi de carrière », toute modulation des services, aux primes et à la politique « d'excellence », aux contournements locaux des statuts, aux flicages en tout genre ;
- s'opposer à une organisation du travail dictée par la bureaucratie ministérielle (cf. conseils de perfectionnement) ou les hiérarchies locales (groupes de travail, de pilotage et réunions imposés) ;
- recréer des collectifs de lutte appuyés sur des collectifs de travail définis à la base, pour que chacunE reprenne le contrôle de son travail et puisse lui redonner du sens.

Combattre la privatisation et la soumission à l'État sous toutes ses formes

Les « regroupements » sont la pierre angulaire de la LRU2. Ils menacent les statuts, les diplômes nationaux, l'indépendance de la recherche et de l'enseignement... et visent surtout les économies d'échelle (suppression de « doublons » dans les formations, dématérialisation, mutualisation de services...) et le retrait de l'État. D'autres attaques menacent : intégration d'établissements privés, notamment confessionnels, portant atteinte au principe de laïcité ; mise en concurrence des sites d'ESR et aggravation des inégalités territoriales en matière d'accès à la recherche et aux formations (« initiatives d'excellence »). Ce processus va marginaliser davantage les disciplines non directement « rentables ». Il est aussi question d'un statut de personnel des COMUE, qui achèverait de dégrader les conditions de travail (tâches « diversifiées » et non payées, contrôle pédagogique, promotions, mobilité...).

Toutes ces luttes ne pourront se mener qu'en dehors du « dialogue social », ce qui exclut toute forme de gestion dans les établissements comme dans les différentes instances de concertation nationales. **Seul un syndicalisme d'action directe, ouvert à l'ensemble des personnels et étudiantEs,**

est en mesure de favoriser la construction, à la base, des mobilisations qui s'imposent pour créer un véritable rapport de force, au niveau local comme à l'échelle nationale et en lien étroit avec les luttes européennes à l'Université.

NOUS BATTRE POUR UNE AUTRE SOCIÉTÉ, DANS UNE PERSPECTIVE ANTIAUTORITAIRE ET ANTICAPITALISTE

Les gouvernements démantèlent les droits sociaux et politiques, jusqu'à briser des sociétés entières (Grèce, Espagne, Portugal...). En France, la même politique d'austérité est à l'œuvre. Le syndicalisme doit de son côté préparer les ripostes nécessaires, et à plus long terme préparer les conditions d'une rupture avec le système capitaliste.

Le SNESUP doit s'engager dans ces luttes : – dans l'éducation, pour défendre et réinventer l'école publique : une École et une Université égalitaires et démocratiques, fondées sur la coopération et non plus sur la compétition, sans hiérarchie entre les savoirs, sans sélection précoce ni inféodation aux intérêts du patronat. L'Université n'est pas au service de l'« insertion professionnelle » d'étudiantEs transformés en amée de réserve du capital. Tous les moyens (postes, formation, organisation pédagogique...) doivent être mis en œuvre pour lutter réellement contre l'échec scolaire et universitaire, à commencer par la gratuité totale des études. **Seule une éducation populaire émancipatrice, une laïcité de culture générale, de pluralisme dissensuel, de discussion critique, pourra mettre fin à la paupérisation socio-économique et culturelle inhérente au capitalisme.**

La mise en place **d'une véritable formation des enseignantEs** doit s'articuler à ce projet. Or la mise en place des ESPE n'a en rien constitué l'instauration d'une formation de qualité pour les enseignantEs : pas de structures de formation dotées de moyens propres, dépendance des tutelles pédagogiques, hiérarchiques et territoriales. Mastérisation et concours en fin de M1 ont aggravé la situation des étudiantEs : précarité, sélection sociale. Il faut des prérecrutements massifs (fin de L1) avec statut d'élève-professeur salarié et concours de recrutement en fin de L3 accessibles à toutes et tous en lien avec un plan de recrutement pluriannuel. **– dans la société aussi, pour une vraie rupture avec le système capitaliste,** d'abord par l'abrogation des lois s'attaquant aux statuts, au Code du travail, à la Sécu, aux retraites... mais aussi en posant la question du contrôle de l'économie par les salariéEs : la « dette » publique doit être dénoncée et non pas payée à coups de plans d'austérité, la propriété capitaliste des moyens de production doit être contestée. Des luttes unitaires sont indispensables pour le blocage des licenciements et l'éradication de la précarité. Il faut aussi s'opposer au culte de la « croissance » et à l'emprise de la marchandise sur la nature et sur nos vies.

À l'heure où l'État utilise les tueries de janvier pour appeler à une « union nationale » et ensuite renforcer son arsenal juridique « anti-terroriste » de contrôle et de répression, d'armement policier, le SNESUP doit s'opposer à cette nouvelle dérive national-sécuritaire, qui se manifeste d'ores et déjà sur les campus (restrictions d'accès).

– pour la défense des libertés fondamentales : fin des lois d'exception, arrêt des violences policières et désarmement de la police (flashballs, grenades offensives...), fin de la répression des mouvements sociaux, arrêt des rafles anti-Roms... et solidarité effective avec celles et ceux qui, ailleurs dans le monde, luttent pour les libertés les plus élémentaires – combat du peuple palestinien, du peuple syrien face à Assad, ses alliés et les forces obscurantistes telles que Daech... **– pour l'égalité des droits,** contre la politique xénophobe d'« immigration choisie ». Le séjour des étudiantEs étrangerEs est soumis à des critères discriminatoires (ressources, progression des études...). Ils/elles sont aussi privéEs des mêmes droits que les étudiantEs françaisEs (bourses sur critères sociaux...). Il faut revendiquer un titre de séjour pluriannuel sans condition pour toutE étrangerE ayant une carte d'étudiantE, libre accès à l'enseignement supérieur, à toutes les aides sociales, au travail... Et au-delà : fermeture des centres de rétention administrative, régularisation de tous et toutes les « sans-papiers », abrogation du CESEDA, ouverture des frontières...

Émancipation défend une Université publique, laïque, gratuite, égalitaire, émancipatrice, à l'opposé de l'Université marchandisée par l'« économie de la connaissance » de l'Europe capitaliste. Loin de revenir à l'Université d'avant la LRU, il s'agit d'œuvrer à la construction d'une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur porteuse d'espoir et d'utopies. ●

Contre une Université soumise au capital et à l'État

Pour une société sans exploitation ni oppression

Pour que le SNESUP soit au service de cette mobilisation

PREMIER-E-S SIGNATAIRES

D. André (La Rochelle), C.-M. Braud (La Rochelle), T. Champion (Toulon), É. Devriendt (Toulon), V. Gillot (Toulon), A. Knapp (La Rochelle), Y. Lefranc (Strasbourg), S. Mounier (Toulon), A. Roche (Aix-Marseille), N. Sahloul (Lyon 3), D. Torset (ESPE Bourgogne)

Contact : er@emancipation.fr



© Didier Chamma

Pour une alternative syndicale unitaire contre l'entreprise et ses marchés financiers

Plus que jamais, après les crimes perpétrés en janvier 2015 contre la liberté d'expression, l'Université doit s'affirmer comme le rempart universel contre l'obscurantisme. Elle ne cédera pas aux amalgames et défendra la laïcité et la République dans le cadre d'un militantisme syndical.

L'année 2015, celle de notre congrès d'orientation, sera une année de combat et de lutte sociale contre la politique d'austérité financière du libéralisme débridé. L'élection à la présidence de la République française, en mai 2012, n'a pas apporté aux instances démocratiques de notre pays la rupture annoncée et espérée contre le « monde de la finance ». Bien au contraire, le continuum des réformes à marche forcée soumet la recherche et la formation universitaires aux exigences de l'entreprise. La loi d'orientation de 2005 est la matrice d'une série de dérèglementations visant à faire des jeunes une main-d'œuvre vouée à la précarité et à la flexibilité. Un contrôle social se met en place dans le système éducatif dans son ensemble. Ce « nouveau management » touche aussi bien les élèves/étudiant-e-s que les personnels ; car il est dans une logique libérale dont l'objectif va de la modulation des services à la destruction des statuts (décret de 2009 pour les EC). Il est l'outil des réformes au service des « gestionnaires » des ressources dites « humaines » et des président-e-s, devenu-e-s patron-ne-s d'entreprises, à « dégraisser ». La pénurie budgétaire et l'austérité deviennent le prétexte au gel massif des emplois, à la précarisation croissante de tous les personnels et à l'augmentation prochaine des frais d'inscription. Ainsi et pour rappel, dans nos universités, les réformes édictées s'égrènent de 2001 à 2014, de la LOLF aux COMUE.

▼
**Les conquêtes
 sociales s'obtiennent
 dans les luttes,
 pas dans
 des concertations !**
 ▲

Où en sommes-nous de revers en capitulations ? De compromis en compromissions ? De consultations en renoncements ? *In fine*, d'échecs en rase campagne en face de « dik-tats » financiers aboutissant à une austérité imposée avec le plus grand cynisme lors d'un « monologue » fumeux dit « social » par un pouvoir méprisant. Plus que jamais, les connaissances et la recherche passent par l'efficacité et les performances importées de la modélisation des services à vocation entrepreneuriale. La gestion des universités est pilotée par l'« utilitarisme », le rendement, la « financiarisation ». À l'évidence, les choix et mandats, ceux appliqués par les directions

syndicales AS/EE, avec l'entêtement d'une boussole bloquée à l'horizon du « dialogue social », ne pèsent plus rien devant la rigidité et le **déni démocratique permanent**. Ces choix stratégiques ont lourdement grevé nos actions et bridé l'unité syndicale contre les attaques libérales jusqu'à ne plus savoir si demain sera fait d'espoir et/ou d'une possibilité aux enseignants-chercheurs d'exister dans une précarité généralisée au sein même de leur propre communauté universitaire ! La loi ESR-LRU est bien le cheval de Troie des réformes que veut nous imposer le pouvoir, celui d'une réduction drastique des engagements financiers de l'État afin de mieux lui substituer le règne de l'entreprise, du « coaching », du « management » et d'un « marketing » effréné sous la holding des régions et du patronat. Elle représente l'archétype avancé par le gouvernement pour amener les services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche vers le secteur « marchand » de la finance mondialisée. L'éclatement des organismes de recherche (CNRS, INSERM, ESR), la « mastérisation » de la formation des enseignants, la disparition des IUFM, détériorés puis com(m)ués en ESPE, vont tous dans le même sens de contre-réformes imposées à la hussarde dans un « dialogue social » pipé ou d'« assises » dont



© Didier Chamma



© Didier Chamma

E RUPTURE

les formes tronquées n'ont apporté aucune avancée dans les propositions syndicales... De toutes ces réformes, lois et mises au pas, nous ne voulons toujours pas ! Nous continuons à en exiger **l'abrogation** et dans ce cadre, nous proposons de nous unir, sans exclusive, pour mieux contrer une telle politique.

Quelles perspectives pour le syndicalisme universitaire ?

Après l'alternance électorale en 2012, et feu les promesses, aucune remise en cause majeure des politiques budgétaires universitaires n'a vu le jour. Le syndicalisme ne peut donc espérer gagner sur ces revendications dans un « dialogue social » car il est condamné à discuter et à accompagner, sous forme plus ou moins critique, l'application des régressions imposées. Déplorer que la communauté universitaire et scientifique ait été consultée sans résultat à de fumeuses « assises », exiger de « pouvoir participer activement et démocratiquement aux décisions prises »... voilà qui hypothèque totalement la construction du rapport de force nécessaire.

Les conquêtes sociales s'obtiennent dans les luttes, pas dans des concertations !

Le SNESUP ne doit donc pas se contenter de prendre position pour l'abrogation de l'ESR-LRU ou le retrait des réformes tel le dernier avatar de la mise en place des COMUE. Notre syndicat doit être porteur de mots d'ordre clairs et radicaux, pour ne pas reproduire l'échec des mobilisations portées avec la recherche et Sciences en marche en novembre et décembre 2014. Il ne peut passer sous silence la destruction programmée de la formation des enseignants mise en place dans les ESPE. L'abrogation du nouvel arrêté relatif à



© Didier Chamma

la licence et, au-delà, celle du LMD et des décrets de 2002 doivent remettre en cause l'ensemble du dispositif européen de marchandisation des connaissances et de l'éducation.

Dès lors, il n'est plus possible pour le SNESUP de se limiter à la dénonciation d'aspects ponctuels de la transformation néolibérale de l'Université et des services publics. Il nous faut au contraire élaborer, tous ensemble, un projet de lutte en rupture avec la loi d'orientation de 2005, la LRU, l'ESR, et refonder une Université égalitaire et démocratique dans le respect des libertés universitaires, la défense des droits humains, celles d'expression et de manifestation.

PSL : unification syndicale, rupture antilibérale et convergence des luttes

Une chose est claire : quel que soit le contexte issu des échéances politiques dans lequel le congrès d'orientation en 2015 sera amené à définir ses mandats et quel que soit le pouvoir social-libéral en charge de cette politique, nous ne devons surtout pas espérer des lendemains meilleurs.

Il y a urgence à se pourvoir, sans attendre la rentrée prochaine, d'actions revendicatives plus radicales pour en finir avec la casse européenne du service public de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, impulsée en France par ce gouvernement.

L'hypothétique annonce d'une réponse aux « actions du SNESUP » pour abroger, ou « réformer » l'ESR, celle d'obtenir des budgets « sanctuarisés » pour l'Université, n'entraînera pas l'ef-

fondement de la mécanique des lois sclérotées qui la structurent et sont venues progressivement la renforcer, s'il n'y a pas parallèlement une volonté de rupture effective avec le syndicalisme du « dialogue social » qui l'anime.

Pour PSL, une unification syndicale est certes nécessaire, mais elle doit se fonder sur les principes de la lutte pour des revendications et de réelles ruptures avec le néolibéralisme. L'indépendance syndicale face aux gouvernements, partis

et forces professionnelles (Charte d'Amiens) doit rester notre seul leitmotiv. Des actes concrets doivent être mis en place ; nos revendications ne peuvent faire l'économie d'une démocratie dans les luttes et les mouvements sociaux (AG souveraines) ni celle d'une coopération dans l'ESR, avec tous les syndicats étudiants. Face aux contre-réformes successives, opposer un projet global démocratique et libérateur.

Nous sommes les ex-Émancipé-e-s dans le SNESUP. Notre dénomination a été retenue par l'ensemble de notre tendance dans un souci d'unité syndicale et d'ouverture au sein du SNESUP. Notre courant de pensée regroupe les camarades demeuré-e-s attaché-e-s aux principes d'indépendance et aux luttes fondatrices d'un syndicalisme militant. Rejoignez-nous à « PSL » ! ●

PREMIERS SIGNATAIRES

M.-F. Carnus (CAN), K. Lueken (CAN), B. Deknuydt (Commission des conflits), G. Hugot (Commission financière), N. Boubée, B. Caruhel, P. Dupont, Y. Léal, D. Peytavi



© Didier Chamma

Des orientations néolibérales de plus en plus affirmées

Depuis le congrès de 2013, la politique néolibérale s'est accélérée, dans tous les secteurs, en particulier dans les services publics. Le « pacte de responsabilité », en exonérant le patronat de 41 milliards d'euros de cotisations, impose une économie de 50 milliards d'euros sur les dépenses publiques, amplifiant les conséquences de la politique d'austérité. Dans tous les domaines, le dogme « il n'y a pas d'alternative, ni économique ni politique » plonge le pays dans la récession.

Le Crédit impôt recherche (CIR), attribué sans contrôle effectif des activités de recherche déclarées et en augmentation sans mesure de son efficacité, s'accompagne de restrictions budgétaires pour la recherche, qui la mettent en péril dès maintenant et menacent l'innovation à moyen terme.

Les mesures présentées comme destinées à sauver les retraites réduisent les revenus des retraités actuels et, par l'allongement des durées de cotisations, sacrifient les retraites de tous ceux qui n'atteindront jamais les annuités requises, en premier lieu les femmes et les précaires.

En parallèle, la réforme de l'État menace les niveaux de décision « de proximité » que sont les communes et les départements, tout en dissolvant les responsabilités nationales au profit de régions aux périmètres et aux responsabilités élargis.

L'aggravation des conditions de vie et de travail et l'affaiblissement de la vie démocratique engendrent des réactions de désespérance, qui se traduisent par une abstention de plus en plus massive, dans les élections politiques comme dans les scrutins professionnels, et par l'extension des idées et de l'influence de l'extrême droite et particulièrement du Front national.

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont en rien épargnés, ni par les politiques publiques d'austérité, ni par l'influence grandissante d'intérêts privés, ni par l'épuisement des personnels, ni par la perméabilité du milieu universitaire aux idéologies les plus réactionnaires.

FORMATIONS

Le SNESUP s'est toujours opposé à la marchandisation des diplômes et des qualifications, à l'employabilité comme critère d'évaluation des formations et à la sélection en entrée de licence et master. Sa démarche syndicale est basée sur les libertés pédagogiques, le caractère émancipateur de l'ESR, la double finalité de sortie qualifiante et de poursuite d'études, le rapprochement des filières de formation et la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

Dans la continuité du précédent quinquennat, l'actualité des Formations a été très chargée par la volonté du MESR d'aller toujours plus loin dans les réformes avec la stratégie européenne Horizon 2020 comme guide. Ainsi, depuis deux ans, le secteur a travaillé sur le nouvel arrêté « Cadre national des formations » (CNF) et sur la nomenclature des intitulés des licences, licences professionnelles et masters.

Le dernier congrès d'orientation avait fixé comme objectif d'élaborer des mandats sur la question de l'apprentissage/alternance. Le texte « Diversifier les modalités de formation pour améliorer les conditions de réussite ? L'apprentissage, l'alternance », largement voté par le congrès, a été une base argumentaire solide lors des auditions du SNESUP par le comité de la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) puis par les rapporteurs du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale.

Lors de la rédaction du nouveau CNF, les échanges avec le CNESER ont permis d'apporter des modifications au projet d'arrêté initial (maintien de la licence SPI, accueil des nouveaux publics). Ils ont également permis de travailler sur des propositions communes avec l'UNEF sur la pédagogie et l'évaluation.

Un travail fédéral sur l'articulation lycée/ESR a également été engagé depuis un an et se poursuivra : orientation, pédagogie innovante et accompagnement visant la réussite de tous les publics. En effet, tout en réaffirmant l'égalité de dignité de toutes les formations pré-baccalauréat, l'accueil de tous, notamment des bacheliers technologiques et professionnels, mais aussi tout au long de la vie, doit s'accompagner d'une réflexion de l'ensemble des acteurs concernés et de propositions pour favoriser leur réussite.

Le numérique demeure d'actualité depuis qu'il a été mis au cœur du CNF et que la StraNES le place au cœur de l'innovation pédagogique. Auditionné par le Conseil économique, social et environnemental à ce sujet, le SNESUP doit poursuivre sa réflexion notamment lors du congrès d'orientation 2015. Une réflexion sur la défense des disciplines rares et des langues est aussi prévue.

Les métiers d'enseignant et d'enseignant-chercheur évoluent. Le secteur Formations se doit d'anticiper, par ses propositions constructives, les conséquences de ces évolutions afin de combattre le délitement progressif de la mission de service public de l'ESR et sa contamination par une vision uniquement économique, affirmée comme la seule possible, voire la seule souhaitable.



© Didier Chamma



© Didier Chamma

RECHERCHE

Le secteur Recherche a travaillé au cours du mandat sur les dossiers suivants :

1. La loi ESR et les modifications de la mission Recherche des EC, particulièrement la mission de transfert de technologie, la modulation de service, les mutations et le détachement-recrutement des chercheurs et fonctionnaires des autres corps d'État.
2. Les rapports de la Cour des comptes sur le financement de la recherche publique et le Crédit impôt recherche (CIR) mettant en évidence l'absence de contrôle de l'utilisation des finances, le très faible taux d'embauche des docteurs et le taux de financement des entreprises.
3. Les conséquences des regroupements d'établissements (COMUE) sur la recherche au travers de réduction du nombre d'élus dans les instances décisionnaires, d'inégalité ou égalité de droits décisionnaires entre établissements de nature et de taille différentes, d'entrées d'établissements privés dans les COMUE.
4. La dégradation des conditions de travail dans les établissements.
5. Les impacts négatifs de la mise en Zone à régime restrictif (ZRR) pour certains laboratoires.
6. Les stratégies de l'innovation et de la recherche française à l'horizon 2025.
7. La rumeur d'entrée dans la profession sous la forme de *tenure track* (CDD de 6-7 ans) instillée par la CPU et le MESR.
8. L'insertion professionnelle des jeunes docteurs dans les secteurs académiques et privés, la crise de l'emploi scientifique en France et à l'étranger mais aussi les « *brain drains* ».
9. L'absence d'avancée pour la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, les tentatives des grandes écoles pour obtenir la collation des grades et donc leur propre doctorat, et les actions à mener par le SNESUP dans les tout prochains mois.
10. Les propositions d'amendements SNESUP pour la révision de la Recommandation 1974 de l'Unesco sur les droits des travailleurs scientifiques.

Le secteur Recherche a également agi dans les instances de concertation nationales sur le statut des EC, la pratique de l'innovation dans les établissements de l'ESR et le devenir professionnel des docteurs en SHS. Le secteur s'est également occupé de la campagne pour les élections aux conseils scientifiques (CS) et conseils scientifiques d'institut (CSI) du CNRS. Au niveau international, il a travaillé sur la refonte de la charte internationale du statut des chercheurs scientifiques.

L'ensemble de ce travail se retrouve au travers de publications et comptes rendus de rencontres (www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3692).

Le travail du secteur se poursuivra dans les prochains mois sur la prise de position de la CPU sur le recrutement/statut des EC, la crise de l'emploi scientifique, la mise en place de la mission Innovation dans les établissements et les premières actions des COMUE sur la recherche.

Une loi ESR qui prolonge la loi LRU, sans cesse combattue

La loi ESR, promulguée le 23 juillet 2013, prolonge et amplifie la loi LRU. Sa disposition essentielle, le regroupement territorial sous forme de COMUE, institutionnalise la régionalisation de l'ESR, met en péril le cadre national des formations, menace l'intégrité des organismes de recherche, élargit les prérogatives des établissements privés et accentue le pilotage des activités de formation et de recherche par des intérêts économiques immédiats. La démocratie universitaire, fortement mise à mal par la loi LRU, n'a nullement été rétablie : la « prime majoritaire » au conseil d'administration est maintenue et l'élection de la présidence de l'université est ouverte aux extérieurs.

Le projet de loi a donné lieu, nationalement, à une bataille offensive du SNESUP, notamment au CNE-SER, où ses élus ont déposé plus de 200 amendements pour contrer les orientations néfastes du projet de loi et faire des propositions alternatives, avant de voter contre un projet que le ministère a refusé d'amender et qui n'a obtenu qu'un vote partagé du CNESER.

Le SNESUP est également intervenu très fréquemment auprès des parlementaires, fournissant analyses, argumentaires et propositions d'amendements. La majorité très peu confortable à l'Assemblée nationale et le vote du Sénat sur un texte fortement modifié sont révélateurs de la difficulté du gouvernement à mobiliser en faveur de son projet pour l'ESR.

Pas plus qu'en 2007 contre la loi LRU, la mobilisation contre ce projet de loi, dont les collègues appréhendaient difficilement les dangers, n'a réussi, en 2013, à dépasser un petit cercle de militants, malgré l'envoi aux sections et aux syndiqués d'un copieux matériel d'explication. En revanche, tout au long de l'année 2014, l'élaboration opaque et précipitée de projets de COMUE, par les directions des universités, aiguillonnées par la perspective des financements du 2^e plan d'investissement d'avenir, a donné lieu à des mobili-

► sations plus actives au sein des établissements, traduites notamment par des rejets massifs de ces projets dans les comités techniques.

Les argumentaires élaborés localement ont été activement relayés nationalement, en particulier lors de chacun des examens des décrets de création des COMUE. Ainsi, sur les seize projets soumis au CNESER, deux seulement ont reçu un vote positif, les votes négatifs, dont ceux, systématiques, des élus SNESUP, ayant souvent été très largement majoritaires.

En ce qui concerne la formation des enseignants, le ministère feint de reconnaître la validité d'une bonne partie des analyses et des propositions du SNESUP. Mais il persévère dans l'austérité qui condamne les ESPE, dans l'exclusion des personnels des ESPE des prises de décision et dans une logique liquidatrice pour l'ensemble de la formation des enseignants (avec un pilotage, de plus en plus assumé, de la formation des enseignants par les autorités recto- rales et les corps d'inspection). Le SNESUP n'a cessé d'interpeller le ministère sur la situation des futurs enseignants, sur la restriction de la dimension universitaire du master, et de soutenir les collègues des ESPE. Sur toutes ces questions, avec des alliances variant selon les thèmes et au cours du temps, l'activité inter- syndicale – dont le SNESUP assume la coordination – a été continue. Ainsi des appels à l'action (mani- festations, interpellations des parle- mentaires, pétition...) ont rassemblé FSU, CGT, Solidaires, FO, SLR, SLU et collectifs de précaires contre la loi ESR, tandis que les questions bud- gétaires et relatives aux emplois ont permis des convergences plus larges (Sup' Recherche, SNPTES, UNEF).

Des menaces répétées contre les statuts

La logique de déstructuration du service public national d'ESR trouve son prolongement dans les attaques contre les statuts des enseignants- chercheurs (EC). Le décret « Statuts » conserve les dispositions du décret de 2009 : le maintien de la modula- tion de service, du rapport d'acti- vité, périodique, obligatoire et non

SITUATION DES PERSONNELS

Le silence institutionnel sur la précarité enseignante dans le supérieur doit être brisé. Le SNESUP dénonce régulièrement le développement de l'emploi non titulaire dans l'ESR et revendique de nouvelles mesures législatives et réglementaires (un supplément de 8 pages à ce sujet a été diffusé en février 2014). Nous avons réclamé pour les « concours Sauvadet » des dispositions offrant aux enseignants du supérieur de réelles chances d'intégration. À ce jour, nous avons déjà obtenu que le stage puisse être sur place. L'amélioration significative des conditions de reclassement en 2014 fait suite à des interventions répétées de la FSU.

La santé au travail fait l'objet d'un investissement de fond. Un stage traitant de la souffrance au travail a été organisé en 2014. Un stage annuel de formation a été organisé pour les membres de CHSCT du supérieur.

Les nouveaux représentants FSU en bénéficieront en mai prochain.

Une communication est prévue en direction des sections locales, coordonnée avec le SNASUB et le SNCS, pour élargir et relancer la liste de discussion créée en 2013.

Sur les questions statutaires, l'information s'est renforcée grâce à une deuxième page Métier dans le mensuel du SNESUP. Le secteur a contribué à la rédaction de documents comme le 2 pages retraites de 2013 et le 4 pages jeunes de 2014.

Dans les instances nationales (CTU, CTMESR), nos élus sont activement intervenus sur plusieurs projets gouvernementaux : modification du décret statutaire EC et du décret CNU, transformation des PES en PEDR, formation restreinte des conseils académiques, création du HCERES, statuts des astronomes-physiciens...

Nous avons aussi développé et porté auprès du ministère des propositions pour mettre fin à la situation de blocage de carrière de nombreux MCF-HDR qualifiés aux fonctions de professeur.

Dans le contexte actuel de dégradation des conditions de travail et de déstructuration, les questions et problèmes individuels – voire les conflits collectifs – soumis au secteur occupent toujours une part importante de son activité.

ENSEIGNANTS DE STATUT SECOND DEGRÉ

Les PRAG-PRCE et assimilés représentent environ 1/6 des enseignants et EC. Avec un service de 384 heures, alourdi par la multiplication des tâches et le décret d'annualisation de 1993, leurs possibilités d'accès à la recherche et aux postes d'EC se réduisent de plus en plus.

Avec une carrière injustement talentée par rapport aux collègues du post-bac de lycées, les PRAG-PRCE ont besoin d'une défense efficace et visible, tant individuelle que collective. Le secteur second degré s'y attache, avec ses

commissaires paritaires et ses permanences téléphoniques. Les assemblées nationales permettent de plus une concertation régulière et l'expression des revendications. Les résultats FSU aux dernières élections professionnelles montrent que le SNESUP doit être, encore davantage, à l'écoute de ces collègues et actif vis-à-vis du ministère. Le congrès devra être un moment de réflexion et de propositions en ce sens.



© Didier Chamma

INTERNATIONAL

Aux échelles internationale et européenne, l'ESR est soumis par étapes à l'économie néolibérale. Il en résulte des conséquences néfastes, d'un côté sur nos conditions de travail et nos métiers, de l'autre sur les missions de l'ESR, en particulier sur le développement et la diffusion des connaissances et sur la capacité de l'ESR à contribuer aux réponses aux problèmes des sociétés



© Didier Charmin

humaines. Sur la base des liens entre ces deux aspects, nous visons à solidariser personnels de l'ESR, étudiants et citoyens.

Le SNESUP entretient des relations avec des syndicats européens, canadiens, du Maghreb, d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine. Il est actif dans l'IE (fédération syndicale internationale de l'éducation) et sa composante européenne (le CSEE) où, avec le SNCS, il a initié un appel à mobilisation européenne dans l'ESR, du 9 au 13 mai 2015.

Il préside actuellement la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMST).

Sa solidarité s'exprime à l'égard de peuples et de collègues en lutte ou victimes d'atteintes aux droits, notamment d'Afrique et du pourtour méditerranéen. Actif dans le Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes (CICUP), le SNESUP organise une délégation d'universitaires en Palestine pour le printemps 2015.

Le SNESUP a participé à la construction de l'Alter Sommet contre la politique d'austérité et pour une Europe démocratique, sociale, écologique et solidaire des autres parties du monde. Il participe aux FSM et au Forum mondial sciences et démocratie (FMDS).

SERVICE PUBLIC

L'activité du secteur est pour partie consacrée à la veille législative et réglementaire et à la production de synthèses. Ces deux années ont été marquées par la publication de textes importants : loi ESR et son volet regroupements, et lois de décentralisation modifiant et élargissant les compétences des régions et des métropoles en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Le secteur a poursuivi son travail sur les budgets des universités.

Certains travaux ont été diffusés à l'ensemble des syndiqués grâce au mensuel (regroupements, frais d'inscription, questions budgétaires).

Des camarades du secteur sont aussi intervenus dans des formations syndicales de la FSU.

Le secteur a travaillé continûment en lien avec le secteur Service public de la FSU. Et il a suivi le travail de la convergence nationale des collectifs de défense du service public.

DROITS ET LIBERTÉS

Une activité riche et diversifiée s'est traduite par des interventions et des communiqués ciblés, une présence à des événements et des articles dans Le SNESUP et La VRS sur les D&L en France comme dans le monde : discriminations, répression (cf. R. Fraisse) ; société, famille (cf. genre) ; Extrême droite (FN et Université, C. Méric, mesures liberticides) ; laïcité (HCI, dossier) ; affaire Audin ; Amérique latine (disparitions au Mexique) ; Égypte et Hong Kong (répression) ; Iran (Sh. Ebadi) ; Syrie (M. Kilo, S. Kawakibi) ; Tunisie (H. Kazdaghli) ; Turquie (Pinar Selek).

Les attentats meurtriers contre *Charlie Hebdo* et le supermarché Hyper Cacher sont autant de menaces contre nos libertés, notamment celles de pensée et d'expression, valeurs fondatrices de l'Université. Le SNESUP organisera des colloques et des débats universitaires sur ce sujet.

confidentiel, la multiplication des dérogations à la qualification et des voies de recrutement spécifiques, marquent la volonté du ministère de livrer toujours plus des éléments essentiels du statut des EC à des décisions locales. Les élus SNESUP au CTU ont proposé, en janvier 2014, des dizaines d'amendements pour combattre ces dispositions, dont un grand nombre, pourtant voté très majoritairement par les autres organisations syndicales, a été rejeté par l'administration. Le vote final des élus du CTU témoigne d'une opposition encore plus massive qu'en 2009 au projet ministériel. Le décret a néanmoins été publié en septembre 2014.

La tentative de suppression de la qualification par le CNU, en juin 2013, proposée par un amendement EELV lors de l'examen de la loi ESR au Sénat, a provoqué une réaction immédiate et massive de la communauté universitaire et en particulier du SNESUP, qui a entraîné le retrait de cet amendement.

La révision des textes régissant le CNU marque une nouvelle étape de cette attaque systématique en proposant de faire siéger dans les sections du CNU des personnels de centres de recherche privés, sans obligation de diplômes, dont le seul lien avec les universités pourrait d'être nommés dans un conseil d'administration !

En outre, les attaques contre les statuts de fonctionnaires cadrés nationalement ou contre le CNU trouvent de nombreux relais parmi les présidents d'universités ; ainsi un projet de la CPU révélé en décembre 2014 propose la suppression de la qualification par le CNU et la révision locale des « référentiels horaires », comme de « la durée et le calcul du temps de travail » des EC, accentuant encore le poids des critères et avis locaux dans le recrutement.

Le SNESUP vient d'être confirmé comme première organisation syndicale au CTU en décembre 2014. Ses élus vont avoir d'importantes batailles à mener pour la défense du statut des EC. L'engagement de tout le syndicat dans la préparation des prochaines élections au CNU sera aussi un élément essentiel de cette ►►

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013-2015

- bataille qui nécessite que le SNESUP conforte sa place dans les sections, dans la CP-CNU et à sa tête.

Une logique de pilotage par l'austérité

Qu'il s'agisse de la fermeture de formations jugées « peu attractives », de menaces contre les recherches estimées « peu rentables », des mutualisations forcées, des charges de travail abusives... l'austérité budgétaire est un puissant levier de pilotage autoritaire. Son accentuation par le passage des établissements aux Responsabilités et compétences élargies et les désengagements financiers de l'État, l'accélération des restructurations provoquée par la course aux COMUE, l'officialisation d'un ESR à deux vitesses par les appels à projets IDEX et ISITE sont autant d'évolutions que le SNESUP a largement dénoncées. Des initiatives multiples ont jalonné ce mandat : alertes lancées dès avril 2013 sur les gels de postes et les universités en déficit ; enquêtes sur les mesures d'austérité menées systématiquement par les sections dans les universités ; organisation de deux journées nationales de témoignages et de propositions en novembre 2013 (« L'austérité n'est pas une fatalité ») et en novembre 2014 (« Sortir de l'austérité »), réunissant universitaires, parlementaires et journalistes ; dénonciation de la gabegie que représente le CIR et travail avec les parlementaires tout au long des débats budgétaires ; analyse du mécanisme du pilotage par l'austérité, ses effets sur la course effrénée aux regroupements, ses conséquences, sur les conditions de travail (dont le maintien de la modulation de service) et sur les conditions d'accueil des étudiants (dont la tentation de la sélection).

Des mobilisations qui montent en puissance

Cette activité soutenue et continue porte ses fruits et le discours officiel du « budget de l'ESR sanctuarisé » ou de la « priorité à la formation et à la jeunesse » ne convainc plus personne. La chimère des 1 000 emplois créés par an ne résiste pas à la réa-

lité de la dégradation de l'emploi scientifique. Convaincre que la politique d'austérité est un choix et que d'autres orientations sont possibles et indispensables est une bataille syndicale – et politique – majeure dans laquelle s'inscrit pleinement le SNESUP. Ainsi, la mise en cause du CIR, dont le SNESUP a été un des premiers à dénoncer les 6 milliards d'exonération fiscale, est désormais largement partagée et une commission d'enquête parlementaire vient d'être mise en place à ce sujet au Sénat.

L'activité intersyndicale, coordonnée par le SNESUP, pour un budget de l'ESR à la hauteur des besoins, pour la défense de l'emploi scientifique, sur les conditions de travail des personnels et des étudiants connaît une amplification depuis l'automne 2013. Elle s'est aussi développée contre les regroupements imposés d'établissements (COMUE).

TRÉSORERIE ET VIE SYNDICALE

Au niveau de la trésorerie nationale, la mise en service du nouveau logiciel de gestion du fichier Vie syndicale durant ce mandat a permis de sécuriser et de simplifier considérablement la gestion des prélèvements automatiques et 2015 sera l'année de la mise en place du paiement en ligne des cotisations syndicales. Cette modalité de paiement additionnelle devrait encore alléger la gestion du paiement des cotisations et permettre aux secteurs Trésorerie et Vie syndicale de consacrer davantage de temps aux relations avec les sections et les syndiqués.

Ces progrès n'auraient pu avoir lieu sans l'investissement important et l'expertise des salariées du SNESUP dont les méthodes de travail ont de ce fait été profondément modifiées. Il ne s'agit cependant que d'une première étape, car ce nouveau logiciel offre de nombreuses possibilités d'extension qui devraient profiter à l'ensemble des secteurs et permettre d'offrir de nouveaux services aux secrétaires et trésoriers de section, et plus largement à l'ensemble des syndiqués. Les cotisations représentant la source essentielle (i.e. 98 %) de financement du syndicat, la poursuite de ces développements et la rapidité de leur mise en œuvre dépendront de notre capacité à renforcer le syndicat.

Chaque année, des formations syndicales spécifiques pour les adhérents des syndicats de l'ESR ont été proposées, à l'initiative du SNESUP et en lien avec la FSU. Les membres du BN ont été sollicités régulièrement pour suivre des sections et ainsi faciliter les interactions nécessaires entre le niveau local et le niveau national. En ce qui concerne l'attribution des décharges, la mise en œuvre de critères transparents et l'encouragement des sections à former un bureau pour y intégrer des élu-e-s actifs et intégrer leur demande dans celles de la section ont été amplifiés.

RETRAITÉS

Tout en maintenant une aide personnalisée, le secteur Retraités s'est inscrit principalement dans le cadre intersyndical : manifestations, nationale du 3 juin et décentralisées du 30 septembre 2014 sur le pouvoir d'achat et pour la défense de la Sécurité sociale, le 16 octobre avec la CGT. La protection sociale et notamment le devenir de la Sécu, où chacun cotise selon ses ressources et reçoit selon ses besoins, où les employeurs sont mis à contribution, sera un enjeu de la plus haute importance.

La mobilisation est désormais étendue à des associations (Sciences en marche, collectifs de précaires) et des instances (C3N, CP-CNU). Des manifestations rassemblant des milliers d'universitaires, de chercheurs et d'étudiants en octobre et en décembre 2014 ont montré l'opposition d'une large partie de la communauté universitaire à la politique d'austérité du gouvernement.

L'audience syndicale, une bataille majeure

Le découragement ou l'attrait des fausses solutions se manifestent dans les universités comme dans toute la société. Alors qu'il faudrait se réjouir de voir un afflux de nouveaux étudiants, c'est l'inquiétude devant des conditions d'accueil dégradées qui domine ; des mesures restrictives, absolument contraires aux améliorations pédagogiques souhaitables, sont mises en œuvre ;

Élections au printemps

pire, des « capacités d'accueil limitées » ou des dispositifs sélectifs sont envisagés.

Alors que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles et que les cas de burn-out et de souffrance au travail se multiplient, la tendance est plutôt au repli individuel qu'à la solidarité collective, attitude encouragée par une mise en concurrence systématique (pour les postes, les primes, les financements...).

Dans ce contexte dégradé, le SNESUP s'est fortement engagé nationalement et localement dans la campagne des élections professionnelles. Au CTU, avec une recomposition du paysage syndical de l'ESR (Sup Autonome a rejoint FO) et la présence de SUD Éducation, il recueille 36,8 % des voix, ce qui correspond à son score « moyen » depuis 2000 et confirme sa position de première organisation syndicale pour les EC. Les résultats de la FSU au CTMEN et au CTMESR – où le SNPTES ayant quitté l'UNSA a réussi une percée – ne lui permettent pas d'atteindre son objectif de redevenir la première fédération de la fonction publique de l'État. Cependant, le taux d'abstention de plus en plus élevé – tant au CTU qu'au CTMESR – ne peut pas nous laisser indifférents. Nous devons poursuivre les campagnes d'information et de syndicalisation déjà engagées, en particulier par l'édition de documents spécifiques, envers les collègues que traditionnellement nous touchons peu : les précaires et les jeunes.

Les prochaines échéances électorales (le CNESER, pour lequel le SNESUP a largement contribué au maintien d'un suffrage direct, et le CNU, dont le rôle doit en permanence être défendu) seront des étapes essentielles du défi à relever.

Ce n'est qu'au prix de la construction d'une mobilisation de tous, assez forte pour faire fléchir le gouvernement et les parlementaires, que nous réussirons à imposer d'autres choix pour l'ESR. Les combats incessants de ces deux années en sont des fondations. ●

Les prochaines élections sont prévues au printemps et verront la mise en application du nouveau décret CNESER.

Le dossier du mensuel de janvier est consacré au CNESER. Il contient, outre une analyse du nouveau décret CNESER, le travail des élus.

Il faut noter que de nombreuses motions, souvent à notre initiative, ont été très largement adoptées, grâce à un travail fructueux avec les autres syndicats. Beaucoup se sont révélées très utiles, notamment au niveau des établissements. Il est important de maintenir et amplifier les contacts entre les sections et les élus CNESER. ●



© Didier Chamma

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Consolidation et renforcement des liens

Le collectif FDE se réunit en groupe restreint (1 fois/mois) et en collectif ouvert (2 fois/an) pour analyser les mesures ministérielles relatives à la FDE et les réalités des ESPE (échanges directs et sur collectif-fde@list.snesup.fr) afin d'élaborer le positionnement du SNESUP.

Il intervient dans les instances ministérielles (CNESER, comité de suivi ESPE...), au niveau de la FSU (cf. stage FDE FSU, réflexion avec SNEP, SNES, SNUEP, SNUIPP), en relation avec la presse, par pétitions (cf. contre l'affectation hors académie des stagiaires, été 2014) et bien sûr dans les ESPE au quotidien. Il fait remonter questions et problèmes au ministère (cf. rapport remis à J.-M. Jolion, oct. 2014), propose

des pistes alternatives à court et moyen termes pour améliorer la formation. Il informe, alerte, argumente au moyen de la *Lettre FDE* (bimensuelle) – informations et comptes rendus utiles à l'action syndicale – et du *FDM* (trimestriel), qui présente des analyses et dossiers thématiques plus approfondis. Ponctuellement, des tracts nationaux sont élaborés pour l'ensemble des ESPE (cf. plate-forme revendicative de novembre 2014).

Les collègues dans les ESPE sont sensibles au lien que créent nos supports d'information qui rompent un peu l'isolement et le découragement des acteurs de la FDE, mais nos capacités militantes restent encore trop modestes, en particulier face à la difficulté de faire évoluer les positions ministérielles. Le collectif FDE veut maintenant optimiser ses moyens de communication avec les syndiqués : lisibilité et accessibilité de la *Lettre FDE*, développement d'un réseau des élus aux conseils d'école pour aider les collègues dans les débats qui y sont menés.

La FDE requiert plus que jamais la vigilance du SNESUP. Le collectif FDE doit consolider son fonctionnement, asseoir ses forces militantes, renforcer son articulation aux autres secteurs (Formations, Vie syndicale, Service public) et aux instances, notamment au Bureau national. ●



© Didier Chamma



© Didier Chamma

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Des leçons à tirer

oppositions de fond, a empêché, par des problèmes techniques, de nombreux agents de voter.

Ces conditions déplorables ont pesé sur les militants comme sur les électeurs. Les résultats obtenus par la FSU aux scrutins nationaux (CTMESR, CTU, CAPN) comme aux scrutins locaux (CTE, CAPA) doivent être finement analysés par les sections et les instances nationales du SNESUP.

Les premiers éléments permettent déjà de pointer un recul général de la participation, qui nous interroge sur la façon dont le message syndical est

perçu, notamment par les jeunes collègues, et un moindre intérêt pour les scrutins nationaux. La tendance à une meilleure participation dans les établissements de petite taille doit être analysée en lien avec l'activité locale et sa perception comme « syndicalisme de proximité ». Même si le SNESUP reste largement la première organisation syndicale chez les enseignants-chercheurs, les scrutins majeurs qui se dérouleront en 2015 (CNESER puis CNU) demandent à ce que nous tirions d'urgence les leçons des élections de décembre 2014 pour y faire le plein de nos voix. ●

CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Défense du statut des EC

Le renouvellement du CNU en 2015 représente un enjeu de première importance pour la défense du statut national et de la gestion des carrières des EC à l'échelle nationale, fragilisés par les lois LRU et ESR.

La forte représentation du SNESUP au CNU et à la CP-CNU a permis à nos élus de mener des actions efficaces sur plusieurs points. Notamment les tentatives de suppression de la qualification et de mise en place d'une évaluation récurrente support à la modulation des services ont jusqu'à présent été mises en échec.

Le SNESUP revendique l'intégration des primes aux salaires. Dans l'immédiat, dans le cadre de l'attribution au CNU de

l'évaluation des candidatures à la PEDR, nos élus ont défendu la reconnaissance contextualisée d'une activité d'encadrement, plutôt qu'une course à l'excellence bibliométrique, ainsi qu'un rééquilibrage dans l'attribution de cette prime entre les corps des EC.

Parallèlement à l'action syndicale de dimension globale, dans chaque section CNU, nos élus défendent un fonctionnement éthique, transparent et démocratique et mettent en avant la prise en compte de l'ensemble des activités et leur temporalité en lien avec leur contexte d'exercice. Les animateurs CNU du SNESUP œuvrent à l'interaction avec les élus, pour informer et conseiller les adhérents. ●

LE SNESUP DANS LA FSU

Convergences



© Didier Chamma

Le SNESUP contribue activement à faire prendre en compte l'ESR dans la FSU, notamment au sein de son secrétariat, lors des rencontres avec le gouvernement, des stages de formation, des actions contre l'extrême droite...

Ce mandat a aussi été marqué par le développement d'activités communes de syndicats de la FSU, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- le collectif FDE a rendu possibles de nombreuses prises de position et actions communes concernant les ESPE et la formation des enseignants ;
- l'articulation lycée-université a donné lieu à la construction de synergies ; un document de propositions communes est en cours d'élaboration ;
- la campagne des élections professionnelles a été menée en commun par les syndicats de la FSU concernés par l'ESR, notamment le SNESUP, le SNASUB et le SNCS.

Cette convergence a permis d'enrichir nos réflexions et a consolidé le travail dans les instances (CNESER, CSE, CTMESR...). ●

OUTILS DE COMMUNICATION

Des évolutions en cours

Cette période a été marquée par un renouvellement assez conséquent du comité de rédaction du mensuel du SNESUP. Nous en profitons pour remercier son précédent coordinateur, saluer le travail énorme qu'il a fourni et rappeler que deux pages du mensuel (Culture et Entretien) lui doivent beaucoup.

Durant cette période, le site du SNESUP a été maintenu. Cependant, des problèmes liés au langage du site limitent nos possibilités : pas de film, des téléchargements de fichiers très limités en poids, une mise à jour longue due aux nombreux bugs, des problèmes de sécurité, etc. Il a été décidé de changer pour un nouveau site et, en avril dernier, un groupe de travail

Web a été créé pour préparer le travail et faire des propositions à la CA. ●



© Didier Chamma